



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence le mercredi 11 novembre 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Vincent Lussier, agent d'intervention aux cours d'eau, Gaétan Dussault, spécialiste en géomatique et madame Julie Cassab, greffière.

Est absent, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance du comité administratif, madame Julie Cassab, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que suite à l'arrêté ministériel du 2 octobre dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont tenues sans la présence du public, enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

CA 20-11-11-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 20-11-11-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Tous les suivis ont été effectués.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020 : ADOPTION**

CA 20-11-11-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 7 octobre 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.



4. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

4.1 AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

ATTENDU QUE le 12 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, dans le cadre de son Fonds local d'investissement;

ATTENDU QUE ce contrat de prêt précise les modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et les modalités de remboursement du prêt consenti à la MRC par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020 ordonnant notamment leur fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE suite à cette décision, il y a lieu d'apporter des modifications à l'égard du contrat de prêt et du cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux PME.

POUR CES MOTIFS,

CA 20-11-11-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, directeur général adjoint ou la greffière à **signer** l'avenant.

Proposition adoptée.

4.2 RECONNAISSANCE DES MRC DANS LE DÉCOUPAGE DES ZONES D'ALERTE COVID-19 : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 20-11-11-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de **recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 20-11-11 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-11-11, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.



de développer un projet en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la mise en place d'un centre d'archives conjoint dans le cadre du volet 1 du Fonds régions et ruralité;

de déboursier un montant de 280 000 \$ sur deux ans via le volet 1 du Fonds régions et ruralité;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer les documents afférents au projet.

Proposition adoptée.

6. **DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : AUTORISATION POUR LA NOMINATION D'UN ORGANISME DÉLÉGATAIRE EN DÉVELOPPEMENT ET POUR SIGNER L'ENTENTE ENTRE LA MRC ET DEV**

CONSIDÉRANT le projet d'entente proposé;

POUR CE MOTIF,

20-11-11-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de nommer Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) à titre d'organisme délégataire en développement pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la greffière à signer l'entente lorsqu'elle aura été approuvée par le ministre.

Proposition adoptée.

7. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-11-11-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

que la séance soit levée à 19 h 43.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier